

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

### Liste des délibérations

*Membres présents* : BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier

*Membres excusés ayant donné pouvoir* :

*Membres absents* : RAÏ Emilie

**Date de convocation** : 14/08/2024

#### **Approbation d'un nouveau projet pédagogique – Services du périscolaire (plan mercredi) et du restaurant scolaire**

##### **Délibération n°25/2024 – Approuvée**

Dans le cadre des projets d'évolution du service périscolaire, Mme PERRET Cécile, adjointe au Maire, rappelle qu'une délibération de principe a été votée le 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin de permettre l'ouverture du service périscolaire lors des journées du mercredi durant l'année scolaire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après une présentation du nouveau projet pédagogique tenant compte de cette évolution, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte**, à compter du 01/09/2024, le projet pédagogique joint en annexe afin de garantir l'ouverture du service périscolaire les journées du mercredi durant l'année scolaire et son bon fonctionnement et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **Approbation d'un nouveau règlement intérieur – Services du périscolaire (plan mercredi) et du restaurant scolaire**

##### **Délibération de principe n°26/2024 – Approuvée**

Dans le cadre des projets d'évolution du service périscolaire, Mme PERRET Cécile, adjointe au Maire, rappelle qu'une délibération de principe a été votée le 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin de permettre l'ouverture du service périscolaire lors des journées du mercredi durant l'année scolaire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après une présentation du nouveau règlement intérieur afin qu'il réponde aux conditions indispensables à l'accueil de mineurs les mercredis et au bon fonctionnement du service, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte**, à compter du 01/09/2024, le règlement intérieur joint en annexe afin de garantir l'ouverture du service périscolaire les journées du mercredi durant l'année scolaire et son bon fonctionnement et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de veiller au respect du dit règlement intérieur à compter de sa date de mise en œuvre.

#### **Vote des nouveaux tarifs – Services du périscolaire (plan mercredi) et du restaurant scolaire**

##### **Délibération n°27/2024 - Approuvée**

Dans le cadre des projets d'évolution du service périscolaire, une délibération de principe a été votée le 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin de proposer un accueil les journées du mercredi durant l'année scolaire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Aussi, il est nécessaire d'adopter, en sus des grilles tarifaires existantes, des nouveaux tarifs propres au fonctionnement du périscolaire dans le cadre du plan Mercredi.

Il est précisé que le dispositif de la cantine à 1 euro applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 couvre uniquement le fonctionnement du service restauration sur les temps scolaires.

Après une présentation des coûts prévisionnels engendrés par le fonctionnement de la structure les mercredis, les tarifs suivants sont proposés :

#### **PERISCOLAIRE – PLAN MERCREDI**

	QF	Tarifs
1 journée	QF <= 750	20.30 €
	751 >= QF <= 1000	23.80 €
	QF > 1000	27.00 €

<b>1/2 journée avec repas</b>	QF <= 750	11.80 €
	751 >= QF <= 1000	13.80 €
	QF > 1000	15.80 €
<b>1/2 journée sans repas</b>	QF <= 750	8.50 €
	751 >= QF <= 1000	10.00 €
	QF > 1000	12.50 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **MAINTIENT** les tarifs adoptés lors de la séance du 05 juin 2023 en ce qui concerne le service restaurant scolaire et le service périscolaire fonctionnant sur le temps scolaire à compter du 01/09/2024, **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du service périscolaire fonctionnant dans le cadre du plan Mercredi à compter du 01/09/2024 et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'information des usagers des différents services.

**Questions diverses** : NEANT

**Date du prochain Conseil municipal** : le lundi 23 septembre 2024

**Fin du conseil municipal à 21h00**